



syndicat mixte des transports en commun

**Année scolaire 2022/2023**  
**DEMANDE D'ABONNEMENT SNCF**  
**INTERNE SCOLAIRE**

**à remplir et à retourner au :**

Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort  
Jonxion 1 – 1, Avenue de la Gare TGV – CS 30602  
90400 MEROUX-MOVAL  
ou par mail à [contact@smtc90.fr](mailto:contact@smtc90.fr)

**ELEVE**

Nom: ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ : ..... @ : .....

Etablissement fréquenté en 2022/2023 : .....

Classe fréquentée en 2022/2023 : .....

Option réalisée : .....

**TRAJET**

De : .....

A : .....

Via : .....

J'accepte de donner les informations, ci-dessus, me permettant d'accéder aux services SNCF.

**Par conséquent, en faisant le choix de la prise en charge SNCF par le SMTC, j'accepte la fin de la gratuité des 2 trajets en bus par jour sur le réseau Optymo.**

**Date et signature du représentant légal :**

**Cachet du Syndicat Mixte des Transports en  
Commun du Territoire de Belfort**

**Cachet de l'Etablissement Scolaire**

**A REMPLIR PAR LE SMTC**

Code mandataire :

Validité de l'abonnement :  6 mois  1 an

A compter du :

**NOTICE À LIRE IMPÉRATIVEMENT AU VERSO**

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : [dpo@territoiredenergie90.fr](mailto:dpo@territoiredenergie90.fr)

## NOTICE

La prise en charge du SMTC pour un abonnement interne scolaire SNCF est à hauteur de 50 %.

Avec une volonté de simplifier au maximum les démarches des familles, le SMTC met en place, la procédure ci-dessous :

1/ Compléter et signer le formulaire de demande prise charge de l'abonnement TER (***tous les champs sont obligatoires, tout dossier incomplet sera refusé et retourné à la famille***).

2/ Faire viser le formulaire à l'établissement scolaire de l'élève (le cachet de ce dernier faisant foi).

3/ Renvoyer la demande dûment complétée et signée au SMTC par mail ou par voie postale.

4/ L'abonnement de train sera à retirer à la gare de Belfort Ville. Lors du retrait, l'élève devra être muni de sa carte d'identité en cours de validité et d'une photo d'identité récente.

Aucune modification ne pourra être apportée à l'abonnement après sa confection.

Tout abonnement non retiré dans le mois suivant la confection, sera annulé.

Pour tous renseignements, merci de contacter le SMTC au 03 84 90 99 25.